

Nyarai Mudimu

"Aucune prophylaxie post-exposition pour le VIH ne m'a été administrée et il n'y avait aucune 'pilule du lendemain' pour éviter une grossesse. On me traînait de bureau en bureau; dans le même temps, je priais silencieusement pour ne pas être enceinte", a déclaré à IPS, Mapingure depuis sa maison rurale dans le Mashonaland Ouest, au Zimbabwe.

Il est illégal d'interrompre une grossesse au Zimbabwe, sauf si la 'grossesse met en danger la vie de la mère et/ou est le résultat d'une pénétration illégale (viol)', selon la Loi sur l'interruption de la grossesse. Et l'avortement n'est autorisé que dans le premier trimestre.

Lorsque Mapingure a constaté que l'inévitable s'était produit deux mois après avoir été violée, les procureurs ont accéléré la demande pour une ordonnance d'interruption de grossesse par le tribunal d'instance régional de Chinhoyi, dans le Mashonaland Ouest.

Mais, les longs retards judiciaires ont fait que l'ordonnance a été accordée au moment où sa grossesse avait atteint huit mois. Mapingure n'avait pas d'autres choix que d'accoucher.

Quatre ans plus tard, et avec l'aide de la 'Zimbabwe Women Lawyers Association' (Association des femmes juristes du Zimbabwe - ZWLA), elle a poursuivi le gouvernement pour 52.000 dollars d'amende pour naissance injustifiée et entretien de l'enfant.

"Jusqu'à aujourd'hui, je suis toujours dans l'attente de l'issue de mon cas. Et comme mon petit garçon grandit, ses besoins augmentent également. Je suis au chômage et pas mariée, mais je suis cependant censée de subvenir à ses besoins. Je n'ai pas payé les frais scolaires de ce trimestre", a indiqué Mapingure.

Elle a refusé de discuter de ses sentiments pour son fils longuement, insistant sur le fait qu'elle l'aimait malgré les circonstances entourant sa conception.

Mais, le cas de Mapingure n'est pas le seul d'une justice défailante dans ce pays d'Afrique australe.

La directrice de la ZWLA, Emilie Muchawa, a confié à IPS qu'avant que toute personne n'accède à la justice au Zimbabwe, les ressources et le soutien familial sont primordiaux.

"Dans toute juridiction, des fonds suffisants sont essentiels avant que l'on n'accède à la justice au tribunal. Au Zimbabwe, c'est encore plus difficile pour les femmes d'accéder à la justice parce que les femmes n'ont ni les ressources ni accès à une aide juridique gratuite. Les tribunaux sont éloignés, aggravant davantage la situation aux femmes cherchant à obtenir justice pour tout mal dont elles ont souffert", a-t-elle affirmé.

Elle a dit que les quelques braves femmes, qui ont approché les tribunaux pour obtenir justice sont à peine représentées, tandis que les hommes qu'elles poursuivent ont une représentation juridique parce qu'ils peuvent prendre des avocats.

"Les procédures et le langage juridiques constituent un obstacle pour les femmes au Zimbabwe, dont la plupart sont moins instruites que les hommes. Nous avons reçu des rapports sur des femmes qui ont été refoulées à l'entrée par de simples gardes des tribunaux, avant même qu'elles n'aient déposé leurs plaintes", a déclaré Muchawa.

On exige que les femmes aillent dans un tribunal d'instance pour des demandes d'ordonnance de pension alimentaire, la répartition des biens du défunt, la garde des enfants mineurs, et les ordonnances de protection. Le divorce et la répartition des biens sont traités à la Haute cour.

"Après avoir été refoulées pour de simples choses comme le code vestimentaire des tribunaux (pour avoir porté des jeans, un pantalon, des robes courtes), la plupart des femmes ne reviennent jamais. Et parce que les tribunaux sont éloignés de la population en général, le ticket de bus devient un obstacle", a indiqué Muchawa.

Elle a confié que la famille d'une femme devait être un grand soutien mais, à cause des croyances culturelles et d'une éducation conservatrice, la plupart des femmes sont confrontées à une résistance lorsqu'elles cherchent justice à travers les tribunaux.

En mai, Wallen Chiwawa, un conseiller juridique au bureau du procureur général, a accusé son épouse (dont le nom ne peut pas être publié en raison d'une ordonnance du tribunal) d'infidélité et l'a physiquement torturée.

Cependant, 'après un dialogue entre leurs familles', elle a retiré la plainte.

"Le cas de l'épouse de Chiwawa est un bon exemple de la façon dont les femmes subissent la pression de leurs familles ou de leurs communautés pour laisser libérer les coupables. A cause de la docilité des femmes, les pressions culturelles dépassent les injustices dont elles sont souvent victimes de la part de ces mêmes familles", a souligné Muchawa.

La vice-ministre des Affaires féminines, Fungayi Jessie Majome, qui est également un membre du parlement et avocate en exercice, a confié à IPS que les procédures judiciaires et les cadres des tribunaux, qui "sont porteurs des traditions patriarcales, demeurent un défi pour les femmes qui utilisent les tribunaux pour obtenir justice".

"Les bébés et les enfants ne sont pas autorisés à entrer dans les tribunaux. Et la plupart des femmes qui cherchent justice dans les tribunaux ont des bébés ou enfants qui têtent qu'elles ne peuvent pas laisser seuls", a-t-elle expliqué.

Elle a affirmé qu'elle a une fois représenté une femme physiquement maltraitée qui a fui son mari avec ses bébés jumeaux de 10 mois.

"Elle n'était pas autorisée à entrer dans le tribunal avec ses bébés alors qu'elle cherchait une ordonnance de protection. Et c'est juste une femme qui m'a prise comme avocate. Qu'est-ce qui arrive au reste des femmes comme elle?", a demandé Majome.

En plus de cela, les femmes sont tenues de payer les frais d'administration pour obtenir des ordonnances de protection au Zimbabwe. Et dans un pays où, selon la Banque mondiale, 96 pour cent de la population est au chômage, cela est difficile.